

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	22 juin 2018
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	41
N° identifiant	2018-0235

Titre	Signature du contrat d'attractivité avec la Région Nouvelle-Aquitaine
-------	---

Rapporteur(s)	M. Guy ANDRAULT
Date de la convocation	01/06/2018

PJ.	
-----	--

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Edouard ROBLOT

	Contrat de solidarité et d'attractivité avec le territoire de contractualisation de l'ancienne capitale régionale de Poitou-Charentes Synthèse du diagnostic du territoire de contractualisation Plan d'actions pluriannuel 2018-2020
--	---

Membres en exercice	91
Quorum	

--	--

Présents	65
	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Bernard CORNU - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - M. René GIBAULT - Mme Anne GÉRARD - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires M. Jacky GREFFIER - M. Vincent THOMASSIN - M. Jean-Louis GIRAudeau - M. Stéphane GARNAUD - M. Christian GIRARD - M. Jean BRILLAUD - Mme Christine POLO les conseillers communautaires suppléants
Présents	65
	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Bernard CORNU - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - M. René GIBAULT - Mme Anne GÉRARD - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires M. Jacky GREFFIER - M. Vincent THOMASSIN - M. Jean-Louis GIRAudeau - M. Stéphane GARNAUD - M. Christian GIRARD - M. Jean BRILLAUD - Mme Christine POLO les conseillers communautaires suppléants

Absents	14
	M. Michel BERTHIER - M. Dominique CLÉMENT - M. Jérôme NEVEUX - M. Gérard SOL Membres du bureau M. Joël BIZARD - M. Olivier BROSSARD - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - M. Yves JEAN - M. Serge LEBOND - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE les conseillers communautaires

Mandats	12	Mandants	Mandataires
		M. Patrick CORONAS	Mme Coralie BREUILLÉ
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. Daniel HOFNUNG
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Gilles MORISSEAU	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		M. Gérard HERBERT	Mme Nelly GARDA-FLIP
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	M. Bernard CORNU
		Mme Marie-Dolorès PROST	M. Gérald BLANCHARD
		M. Sylvain POTHIER-LEROUX	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		M. Patrick BOUFFARD	M. Fredy POIRIER
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Francette MORCEAU

Observations	L'ordre de passage est : la 119, de la 1 à 24, de la 26 à 31, la 51, la 55, la 54, la 52, de la 56 à 57, de la 76 à 82, de la 84 à 88, de la 90 à 93, de la 32 à 50, de la 58 à 75, de la 94 à 102, de la 104 à 118.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	05-Commission développement des territoires, solidarités, proximité
Service référent	Direction Générale Politiques territoriales Direction Relations territoriales

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : signature du contrat d'attractivité avec la région Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine a délibéré sur sa nouvelle politique contractuelle le 21 avril 2017. Elle a défini des territoires de contractualisation plus larges que ceux existants anciennement en Poitou-Charentes. Le territoire de contractualisation regroupe Grand Poitiers et les communautés de communes des vallées du Clain et du Haut Poitou. Sur la base d'un diagnostic partagé, le contrat est composé de quatre d'enjeux stratégiques et d'actions qui répondent à ces enjeux. La période de validité est de trois ans à partir de la signature du contrat.

Le contrat ne comporte, pas à ce stade, d'engagement financier de la part de la région. Le financement de ces actions sera déterminé au fur et à mesure des dossiers de demande de subventions déposés. Les plans de financements joints au dossier sont indicatifs et susceptibles d'évolution.

Le diagnostic de territoire et la définition des enjeux ont été élaborés par les trois EPCI et la Région, et validé lors des différents comités de pilotage de la démarche de contractualisation (le 30 janvier, 14 mars et 14 mai 2018). Les acteurs du monde économique, associatifs et les principaux partenaires parapublics ont également participé à l'élaboration de ce contrat et proposé des actions.

Les enjeux du contrat

Quatre enjeux ont été identifiés par Grand Poitiers et les deux autres EPCI du territoire de contractualisation. Ils constituent le socle du contrat d'attractivité. Ces enjeux sont les suivants :

I) L'enjeu de la création d'activité, génératrice d'emploi

En utilisant le potentiel de l'offre de formation et d'enseignement supérieur et des écosystèmes d'entreprises sur des secteurs porteurs, le territoire se donne pour objectif de développer de nouvelles activités créatrices d'emploi et de maintenir le dynamisme économique existant.

1. Favoriser l'innovation et le transfert de technologie

L'ambition est de capitaliser sur nos forces en matière de recherche, d'innovation, de création sous toutes ses formes pour nous positionner sur des marchés porteurs. Le territoire intègre le deuxième pôle d'enseignement supérieur de la région et des laboratoires de recherche reconnus. Il s'appuie sur la technopole et bénéficie des écosystèmes d'accompagnement des start-ups. L'objectif est de s'appuyer sur ces atouts pour favoriser l'innovation et pour accompagner les nouveaux talents pour qu'ils transforment leur potentiel.

2. Soutenir les secteurs porteurs pour le territoire

Dans le cadre du Schéma local d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation (SLESRI) des écosystèmes réunissant des laboratoires, des entreprises et des acteurs de la formation ont été identifiés comme potentiel de création d'activité important. Ce sont par exemple les écosystèmes de l'aéronautique, de la bioéconomie et de la biologie santé. L'objectif est d'orienter le développement de Grand Poitiers pour devenir capitale des EdTECH et chef de file de la filière image dans le numérique.

3. Structurer un accueil efficace des entrepreneurs et des actifs, et renforcer les liens entre les acteurs des écosystèmes et créer des liens entre les différents réseaux

L'objectif est de créer des liens entre les entrepreneurs de domaines différents pour susciter l'innovation et la recherche de nouveaux marchés.

4. Maintenir les activités économiques et de la dynamique de l'offre d'emploi sur le territoire

Le renforcement de l'accompagnement à la création ou à la reprise de TPE/PME et le déploiement d'actions collectives de développement des entreprises sont indispensables pour maintenir une dynamique économique. L'objectif est de développer l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins de l'emploi local

5. Accompagner l'agriculture vers l'innovation et un nouveau modèle de développement responsable

Les territoires souhaitent travailler plus particulièrement le changement des pratiques agricoles, en utilisant le levier de la commande publique et de l'économie locale, que ce soit par l'alimentation (circuits courts et alimentation bio dans les cantines scolaires, épiceries solidaires etc...) ou par la production d'énergie (circuit court forestier, TTCA et chauffage collectif).

II) L'enjeu du maintien des équilibres des territoires, de l'offre de services de proximité, de l'amélioration de la mobilité

Le territoire est organisé autour de six bassins de vie et d'un pôle urbain. L'objectif est de maintenir les populations sur ces bassins de vie pour un développement équilibré du territoire, de limiter l'étalement urbain et de rationaliser les déplacements. Il est donc nécessaire de consolider l'offre d'équipement et de services.

Le territoire est situé au cœur des flux grâce à un réseau d'infrastructures importantes. Il est la porte d'entrée de la Nouvelle Aquitaine depuis Paris et doit renforcer cette accessibilité, pour en faire bénéficier toutes les communes. Ce territoire est étendu avec une configuration rurale autour d'un pôle urbain où le recours à la voiture individuelle est très important et génère des difficultés de déplacement, d'émission de GES et accentue la précarité énergétique des ménages. L'objectif est donc de favoriser des mobilités qui prendront en compte l'enjeu du changement climatique.

Cet enjeu doit permettre de renforcer les pôles de bassin de vie pour maintenir les populations, d'accélérer la transition numérique du territoire par l'accès aux infrastructures numériques et de téléphonie et de favoriser la mobilité et la gestion des déplacements.

III) L'enjeu du maintien de l'accompagnement vers la transition énergétique et le maintien de la biodiversité

Les collectivités du territoire de contractualisation ont toutes engagé des programmes d'actions volontaires pour accompagner le territoire dans la transition énergétique. Elles souhaitent poursuivre ces actions et notamment celles qui renforcent l'adaptation énergétique des collectivités et des entreprises, ainsi que le développement des énergies renouvelables. La mise en œuvre des trames vertes et trames bleues pour maintenir la biodiversité est prioritaire.

IV) L'enjeu du développement culturel, de la création, de la mise en valeur du patrimoine et de l'économie du tourisme

Le territoire a mis en place des politiques publiques culturelles importantes qu'il souhaite poursuivre, car la culture et le patrimoine sont des éléments d'attractivité et des domaines qui permettent la création de lien social et qui favorisent l'appropriation du territoire par ses habitants. Le développement culturel engendre des actions qui valorisent le territoire et améliorent sa notoriété.

L'enjeu du maintien de la mixité sociale dans le pôle urbain de Poitiers et dans les zones les plus rurales fait partie des chantiers qui pourront faire l'objet d'une étude particulière du conseil régional, comme les questions liées à la revitalisation des centres bourg et la « silver »économie.

Les actions présentées dans le contrat :

Chaque EPCI a présenté des actions répondant à ces enjeux. Les acteurs locaux ont également proposé des projets. Le contrat est composé de 36 fiches actions qui sont potentiellement éligibles aux divers règlements d'intervention régionaux.

Grand Poitiers a proposé de nombreux projets, 20 sont retenus comme potentiellement éligibles par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les projets sont les suivants :

- Pour Grand Poitiers Communauté Urbaine
 - le développement de la maison des services aux publics de Lusignan
 - la réhabilitation de la piscine de la Ganterie en bassin nordique
 - la structuration de l'offre de randonnées pédestre et cyclos de Grand Poitiers
 - Réhabilitation du site administratif de la rue des carmélites

- l'étude pour la création d'un centre d'interprétation du camp d'internement de Rouillé
 - le programme de maintien de la biodiversité initié sur cinq communes de Grand Poitiers à l'ensemble de la communauté urbaine
 - Mise en place d'une GPECT pour accompagner les entreprises du territoire
 - Etude de positionnement de l'auberge de jeunesse pour sa réhabilitation
- Pour les communes de Grand Poitiers
- L'étude pour la restructuration du quartier du Palais des Ducs D'Aquitaine en lieu de soutien et d'initiation à la création contemporaine et l'organisation de l'évènement culturel et artistique « Traversée » : commune de Poitiers
 - Rénovation de l'Eglise abbatiale Saint Jean de Montierneuf : commune de Poitiers
 - Construction d'une maison de santé : Commune de Coulombiers
- Pour les acteurs privés de Grand Poitiers
- Le développement de la Technopole et de son programme d'action en faveur des entreprises et de l'innovation : association de la Technopole de Grand Poitiers
 - L'implantation d'un écosystème vertueux autour du recyclage de matériel technique pour pallier les handicaps : association Le Centre
 - Le développement du Fab Lab, de l'accueil d'actifs et de l'accompagnement des nouveaux talents : Les Usines Nouvelles
 - Le développement économique de l'association l'Eveil : Association l'Eveil
 - Création d'un atelier de transformation agricole : EPLEFPA (Lycée Agricole) de Venours

Chaque projet fera l'objet d'un dossier de demande de subvention. La région indiquera au fur et à mesure des demandes quel est son niveau de soutien financier.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat d'attractivité avec le Région Nouvelle-Aquitaine, la communauté de communes du Haut Poitou et la communauté de communes des vallées du Clain.

POUR	77
CONTRE	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	2 juillet 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	2 juillet 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180622- lmc185138-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	9.3
Nomenclature Préfecture	Autres domaines de compétences des régions



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



GRAND POITIERS
Communauté urbaine

**Contrat de solidarité et d'attractivité
avec le territoire de contractualisation
de l'ancienne capitale régionale
de Poitou-Charentes**

**GRAND POITIERS
VALLÉES DU CLAIN
HAUT-POITOU**

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le territoire de projet représenté par :

- **M. Alain CLAEYS**, Président de la communauté urbaine, ci-après dénommée le Grand Poitiers,
- **M. Gilbert BEAUJANEAU, Président de la communauté de communes des Vallées du Clain,**
- **M. Rodolphe GUYONNEAU, Président de la communauté de communes du Haut-Poitou,**

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération de la Communauté urbaine de Grand Poitiers en date du jj/mm/aaaa approuvant le contrat d'attractivité et autorisant son Président à le signer;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Vallées du Clain en date du jj/mm/aaaa approuvant le contrat d'attractivité et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Haut-Poitou en date du jj/mm/aaaa approuvant le contrat d'attractivité et autorisant son Président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

La Région a proposé des périmètres de contractualisation pour couvrir l'ensemble de son territoire.

Grand Poitiers, les Vallées du Clain et le Haut Poitou ont déposé une candidature en date du 13 juillet 2017 pour élaborer un contrat d'attractivité avec la Région.

Le territoire de contractualisation : Grand Poitiers – Vallées du Clain – Haut-Poitou

Le territoire est composé de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, de la Communauté de Communes du Haut Poitou et de la Communauté de Communes des Vallées du Clain rassemblant 261 919 habitants, 87 communes, 118 298 ménages, 15 907 établissements et 92 183 emplois.

Le territoire est organisé autour de 6 bassins de vie (Neuville-de-Poitou, Mirebeau, Vouillé, Lusignan, Vivonne et Chauvigny) et deux pôles d'emploi (Poitiers et le Futuroscope).

Le territoire s'articule autour du centre urbain Poitiers-Futuroscope qui centralise l'emploi et les migrations domiciles travail et une seconde couronne rurale organisée en bassins de vie identifiés avec leur fonctionnement propre : Chauvigny, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Vouillé, Lusignan, Vivonne.

Il réunit un grand nombre des acteurs de l'innovation (la Technopole, l'université, les laboratoires du CHU, les écoles d'enseignement supérieur, la French Tech, Edutainment, l'INRA).

Il bénéficie de la présence du parc d'attraction du Futuroscope qui attire plus de 2 millions de visiteurs. Le territoire dispose d'un parc hôtelier attenant qui propose une offre de nuit en hôtel très conséquente.

Il dispose de filières économiques structurées autour d'écosystèmes présents : les Ed TECH, l'aéronautique, l'agriculture.

Il représente une zone d'emploi conséquente dans le département de la Vienne (concentration de 68% des emplois du département).

Le territoire présente plusieurs enjeux communs identifiés par le diagnostic des trois entités le composant :

- **L'enjeu de maintien et création des activités économiques**, par l'accompagnement à la création ou à la reprise de TPE/PME, au soutien à l'innovation, par la cohérence entre l'offre de formation et l'emploi, l'accès au numérique et à la téléphonie sur tout le territoire de contractualisation, l'accompagnement de l'agriculture vers un modèle de développement responsable.

Cet enjeu répond également au défi du renforcement des filières économiques stratégiques du territoire, du développement des relations entre le monde de l'entreprise et celui de la **formation-recherche**. La présence d'une université qui compte 36 laboratoires de recherche rend cette coopération d'autant plus stratégique et pertinente.

En utilisant le potentiel de l'offre de formation et d'enseignement supérieur, des écosystèmes d'entreprises présents, des acteurs favorisant les liens, le territoire se donne pour objectifs de générer de nouvelles activités créatrices d'emploi et de maintenir le dynamisme économique existant.

- **L'enjeu du maintien des équilibres** dans le pôle urbain de Poitiers et dans les zones les plus rurales. Le maintien des équilibres territoriaux se manifeste par la revitalisation des centres-bourgs à travers une offre commerciale de proximité, des services publics et une offre de logements cohérente. La précarité pécuniaire, énergétique ou d'isolement dans certains quartiers urbains et dans les franges rurales constitue un défi important. L'accès au numérique et à la téléphonie est un enjeu majeur pour améliorer l'attractivité du territoire. Son déploiement est indispensable pour permettre le développement de nouvelles formes de travail, limitant les déplacements et dépassant les contraintes géographiques.

Le territoire est situé au cœur d'un réseau d'infrastructures importantes et souhaite renforcer cette position de carrefour connecté. La proximité des zones d'emploi de Poitiers et du Futuroscope et les flux de déplacements vers des pôles secondaires, tels que Neuville, Mirebeau, Vouillé, Lusignan ou Vivonne font de l'offre de transports et la gestion des déplacements des enjeux majeurs pour l'équilibre du territoire.

- **L'enjeu d'accompagnement vers la transition énergétique et la préservation de la biodiversité**, permet de soutenir les politiques publiques déjà à l'oeuvre dans ce domaine auprès des collectivités et des entreprises, de favoriser le développement des énergies renouvelables et de développer les actions en faveur de la biodiversité et de la mise en œuvre des trames vertes et bleues.
- **L'enjeu de développement culturel, de la création, de la mise en valeur du patrimoine et de l'économie du tourisme** doit permettre de valoriser le patrimoine, favoriser son animation, de développer la création artistique contemporaine, la diffusion artistique (musique, art visuel...) et les pratiques artistiques.

Conscients des réels atouts de leur bassin de vie (présence de filières d'excellence, cadre de vie remarquable, patrimoine historique...), les EPCI composant le territoire de contractualisation souhaitent que le Contrat d'Attractivité avec la Région Nouvelle-Aquitaine soit un des outils permettant la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable pour le territoire et contribue à l'attractivité de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette stratégie vise à favoriser un modèle de développement équilibré du territoire, vecteur de rayonnement national et européen.

Pour répondre à ces enjeux, les trois entités constituant le territoire de contractualisation ont développé leur stratégie pour les prochaines années.

La stratégie du territoire de contractualisation se décline en 4 axes d'action.

1. Créer de l'activité génératrice d'emploi

Ce territoire a un potentiel d'innovation et de création important, capable d'attirer de nouveaux talents et d'assurer un développement local dynamique et attractif. Le territoire compte développer les conditions propices à l'accueil et à l'accompagnement de nouvelles entreprises notamment les start-up. Grand Poitiers est d'ores et déjà reconnu dans le domaine des technologies numériques pour les apprentissages tout au long de la vie grâce à la présence de grands opérateurs publics. La Région Nouvelle-Aquitaine pourra s'appuyer sur ce territoire de contractualisation pour diffuser ce savoir-faire.

Les atouts du territoire pourront être mis à profit pour conforter son positionnement à l'échelle régionale, renforcer sa reconnaissance de pôle d'excellence dans sa spécificité.

Projets-clés :

Dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et de l'objectif 9 « initier des réseaux de recherche pluridisciplinaires intra-régionaux » la Région s'attachera à favoriser les dynamiques collaboratives entre acteurs. Accélérer le développement du territoire par l'innovation est un objectif soutenu par la Région dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII). Les deux projets suivants seront étudiés dans le respect de ces schémas.

Le développement de la technopole de Grand Poitiers et l'appui à son programme d'actions : la Technopole de Grand Poitiers s'intègre dans la politique d'innovation voulue et impulsée par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de mettre en réseau compétences industrielles, entrepreneuriales, innovation et recherche.

La stratégie Ed TECH : dans Poitiers cohabitent à la fois des établissements d'enseignements renommés - **université pluridisciplinaire, Sciences Po, ENSMA** - des poids lourds de la formation à distance - **CNED, Canope** - et plusieurs **start up** engagées dans le marché de « l'Edutainment »
Il reste à mettre en œuvre les mutations liées à l'avènement du numérique.

La création et le développement de tiers lieux : ces espaces de travail partagés et collaboratifs qui favorisent la créativité et répondent aux problématiques économiques du champ entrepreneurial sont encouragés et soutenus par la Région sur ce territoire.

2. Maintenir les équilibres des territoires par l'offre de services de proximité et l'amélioration de la mobilité

Il s'agit de consolider le maillage en offre de services, en offre commerciale, en renforçant les centralités économiques y compris dans les polarités intermédiaires. Les problématiques de mixité sociale sont également à prendre en compte y compris en zones rurales. Le territoire souhaite agir sur cette dimension en utilisant le levier de l'habitat, de la lutte contre la vacance et la revitalisation de centres-bourgs.

Projets-clés :

Création de maisons de santé pluridisciplinaires : la Région s'est engagée dans la lutte contre la désertification médicale. A ce titre, elle encourage la réalisation de diagnostics territoriaux stratégiques sur l'offre de soins et veille à compléter le maillage du territoire en maisons et pôles de santé pluridisciplinaires.

Réhabilitation du complexe aquatique de la Ganterie à Poitiers : C'est la plus grande piscine du département de la Vienne. La réhabilitation du bassin sportif s'inscrit dans les engagements pris par la Collectivité en corrélation avec l'Agenda 21.

La piscine de la Ganterie compte de nombreuses activités aquatiques et compétitions de niveau national organisées par le mouvement associatif (natation sportive, natation synchronisée, water-polo, plongée, kayak, sauvetage,...). Sa situation géographique à proximité du Collège et Lycée Camille Guérin favorise la pratique de la natation scolaire et permet à cet établissement de proposer l'option natation au baccalauréat.

Les travaux mis en œuvre doivent permettre l'exploitation du bassin toute l'année sans couverture, bassin de type dit « Nordique ».

3. Maintenir l'accompagnement vers la transition énergétique et le maintien de la biodiversité

La transition énergétique occupe une place centrale dans le développement du territoire ainsi que la préservation de la biodiversité, la valorisation des espaces naturels et la qualité de l'eau.

Projets-clés :

Mon village espace de biodiversité : l'objectif est de construire une relation entre la société et son espace environnant autour de la biodiversité des espaces verts. Ce dispositif porté par Grand Poitiers est proposé en partenariat avec le centre d'étude biologique de Chizé (79).

Création d'une chaufferie bois communale : alimenter le nouveau complexe de la commune de St-Martin-la-Pallu par une chaufferie bois qui s'inscrit dans la promotion et le développement des énergies renouvelables.

4. Développer la culture, la création, la mise en valeur du patrimoine et de l'économie du tourisme

Le territoire a mis en place des politiques publiques culturelles importantes qu'il souhaite poursuivre. La culture et le patrimoine sont des éléments d'attractivité et des domaines qui permettent la création de lien social et favorisent l'appropriation du territoire par ses habitants. Le développement culturel engendre des actions qui valorisent le territoire et améliorent sa notoriété. La culture et le patrimoine sont des supports qui participent à la transformation du territoire en une destination touristique de renommée.

Projets-clés :

Réhabilitation de l'auberge de jeunesse : un axe de la stratégie touristique de la Communauté urbaine doit porter sur l'amélioration du niveau qualitatif des hébergements touristiques. L'objectif de ce projet est de positionner l'auberge au sein de l'offre globale des hébergements touristiques et de déterminer s'il existe un marché pour cet équipement. La Région est attendue dans un premier temps sur l'étude diagnostic qui permettra de définir le positionnement de l'auberge au regard des autres hébergements de groupes du territoire et devrait permettre de dimensionner la réhabilitation envisagée.

Palais des ducs d'Aquitaine : Au cœur de la cité, le Palais des ducs d'Aquitaine constitue un monument unique aux origines antérieures au Xème siècle, associé à la figure d'Aliénor d'Aquitaine.

Profitant de la construction d'une Cité Judiciaire qui libérera l'édifice de sa fonction actuelle, la Ville de Poitiers dessine un nouveau projet pour le Palais des ducs d'Aquitaine et son quartier.

La révélation patrimoniale et architecturale de ce monument exceptionnel, mais aussi sa réinvention avec des usages pluriels contemporains, vise à en faire la porte d'entrée symbolique du territoire et un lieu hybride de partage et de rencontres des acteurs de l'innovation, de la recherche, de la pensée, de l'art et de la culture, avec les publics les plus larges.

Depuis le début de l'année 2017, une étude s'est consacrée aux 3 composantes du projet :

- Révéler le patrimoine et réinventer le quotidien du Palais avec des usages contemporains ;
- Imaginer un nouveau projet urbain pour l'ensemble du quartier, du Palais à l'église Sainte-Radegonde, avec des parcours permettant la découverte, facilitant les usages pour tous les publics (habitants, touristes) et développant l'attractivité (commerciale, touristique, etc.) ;
- Imaginer des événements qui créent ces parcours et mettent en mouvement le projet, par une rencontre entre la création contemporaine et le patrimoine, avec une première édition en 2019.

Le soutien de la Région portera sur les études de définition du projet. L'opportunité d'un soutien régional en phase d'investissement sera étudiée dans le cadre de la politique régionale de revitalisation des centres-villes.

Théâtre Auditorium de Poitiers – Scène Nationale : la convention d'objectifs 2018-2021 du TAP fixe des objectifs territoriaux. Il s'agit de faire profiter de cette présence artistique l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine. Des temps de résidence, des rencontres et des démonstrations seront organisées qui sensibiliseront de façon directe, conviviale et humaine, les habitants de Grand Poitiers à la présence d'artistes au travail et à leurs démarches, préalable fondamental à la compréhension des œuvres d'aujourd'hui.

Partenariat avec la compagnie l'Homme Debout et Zo Prod pour doter la Communauté urbaine de Grand Poitiers de lieux de création, ateliers, lieux de fabrique artistique et culturelle à destination des compagnies.

Travail de territoire, de rencontres innovantes, mené en direction des publics jeunes et éloigné-e-s de l'Art et de la culture avec la **Compagnie sans titre**. La notion de « service public de la création » prend tout son sens avec son projet développé autour des thèmes comme l'identité, l'égalité ou l'engagement.

Les chantiers à venir :

- **Stimuler l'écosystème d'innovation dans le domaine de la Silver économie**
La Région a engagé une réflexion sur le développement d'une économie à destination des personnes âgées. Les projets de ce territoire qui relèvent de ce secteur d'activité pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Relancer l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes**
De nombreux centres-bourgs perdent de leur attractivité et de leur dynamisme. Les démarches de revitalisation doivent être le résultat d'une réflexion et d'une vision pour le territoire par une approche globale qui prend en compte l'ensemble des composantes : habitat, commerces, services...
Les aménagements de voirie, mises aux normes, accessibilité, amélioration des conditions de circulation, ne constituent pas des opérations de dynamisation de centres-bourgs.
Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Développer des Circuits courts**
Le développement des circuits-courts est en plein essor. L'urgence écologique oblige à retisser des liens entre les territoires urbains et ruraux. Pour cela, il faut recréer un système de distribution alimentaire pensé et appréhendé dans son ensemble. Favoriser cette pratique c'est porter une attention particulière au mode de production, de transformation, de logistique, de distribution. Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Améliorer les conditions de mobilité**
La mobilité est une problématique importante. Elle est l'un des premiers freins à la reprise d'emploi. Elle doit être pensée non à l'échelle communale ou intercommunale mais à l'échelle du territoire constitué par Grand Poitiers, Haut-Poitou et Vallées du Clain qui doit être en mesure de proposer une offre adaptée.
Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et de transport, pour répondre aux enjeux sociétaux avec des solutions nouvelles, pour s'adapter aux changements de comportements la Région met en place un living lab pour contribuer à l'expérimentation de solutions innovantes, en conditions réelles. C'est dans ce cadre, qu'un travail sur la mobilité de ce grand territoire pourra être mené.
- **Exécuter le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Lycées**
La Région Nouvelle-Aquitaine consacre 1,2 milliards d'euros à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'apprentissage des lycéens à travers son programme prévisionnel d'investissements 2017-2021.
Dans ce cadre, il est prévu de consacrer pour le territoire de contractualisation :
 - 1 900 000 €, en faveur du lycée Aliénor d'Aquitaine,
 - 12 550 000 €, en faveur du lycée Camille Guérin,
 - 10 600 000 €, en faveur du lycée Nelson Mandela,
 - 5 700 000 €, en faveur du lycée Réaumur.Soit, 30 750 000 € en faveur de ce territoire.

- **Réaliser le programme LEADER 2015-2020**

- Au titre du Programme Leader une dotation FEADER a été attribuée d'un montant de :
- 1 923 739 € au GAL du Haut-Poitou et Clain et du Châtelleraudais (dossier commun),
 - 1 633 896 € au GAL des Six Vallées.

La Région mobilisera un financement pour soutenir les plans de développement de chaque GAL dans le respect des règlements sectoriels régionaux.

- **Accompagner la Politique de la ville**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, prévoit une mobilisation importante des politiques de droit commun dans les quartiers prioritaires, notamment autour des thèmes de l'éducation, de l'emploi et du développement économique.

La Région entend jouer un rôle actif dans cette dynamique face aux enjeux de cohésion urbaine et sociale.

En ce qui concerne la communauté urbaine Grand Poitiers, cinq quartiers ont été reconnus prioritaires pour le contrat de ville 2015-2020 : Beaulieu, Saint-Eloi, Les Trois cités, Bel Air et Les Couronneries. Ce dernier quartier est aussi reconnu Quartier d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

- **Emploi et formation**

Une réflexion territoriale sera initiée afin de croiser et faire émerger les compétences recherchées par les entreprises.

- **Développer les aménités entre Grand Poitiers et Châtellerault**

Dans le cadre du processus de contractualisation avec le Grand Châtellerault, le diagnostic élaboré par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'étude sur la zone d'emploi faite par l'Université de Poitiers montrent la nécessité de développer une coopération concertée entre Grand Châtellerault et Grand Poitiers en mettant en avant la complémentarité de chaque territoire de projet.

- Dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE, Grand Poitiers a élaboré une stratégie **Investissement Territorial Intégré (ITI)**. La convention partenariale avec la Région, autorité de gestion, a été signée le 28/11/18. Certains de ces projets pourront être présentés dans le cadre du contrat d'attractivité.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat d'attractivité** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région. **Les objectifs du contrat s'inscrivent notamment dans le cadre du projet de territoire de Grand Poitiers.**

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une période de 3 ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,...) dont les informations seront fournies par la Région.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Alain CLAEYS

Alain ROUSSET

Le Président
de la communauté de commune du Haut-Poitou

Le Président
de la communauté de communes des Vallées

Rodolphe GUYONNEAU

Gilbert BEAUJANEAU

Liste des annexes

Annexe 1 : synthèse du diagnostic de Grand Poitiers, Vallées du Clain, Haut-Poitou

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel 2018-2020



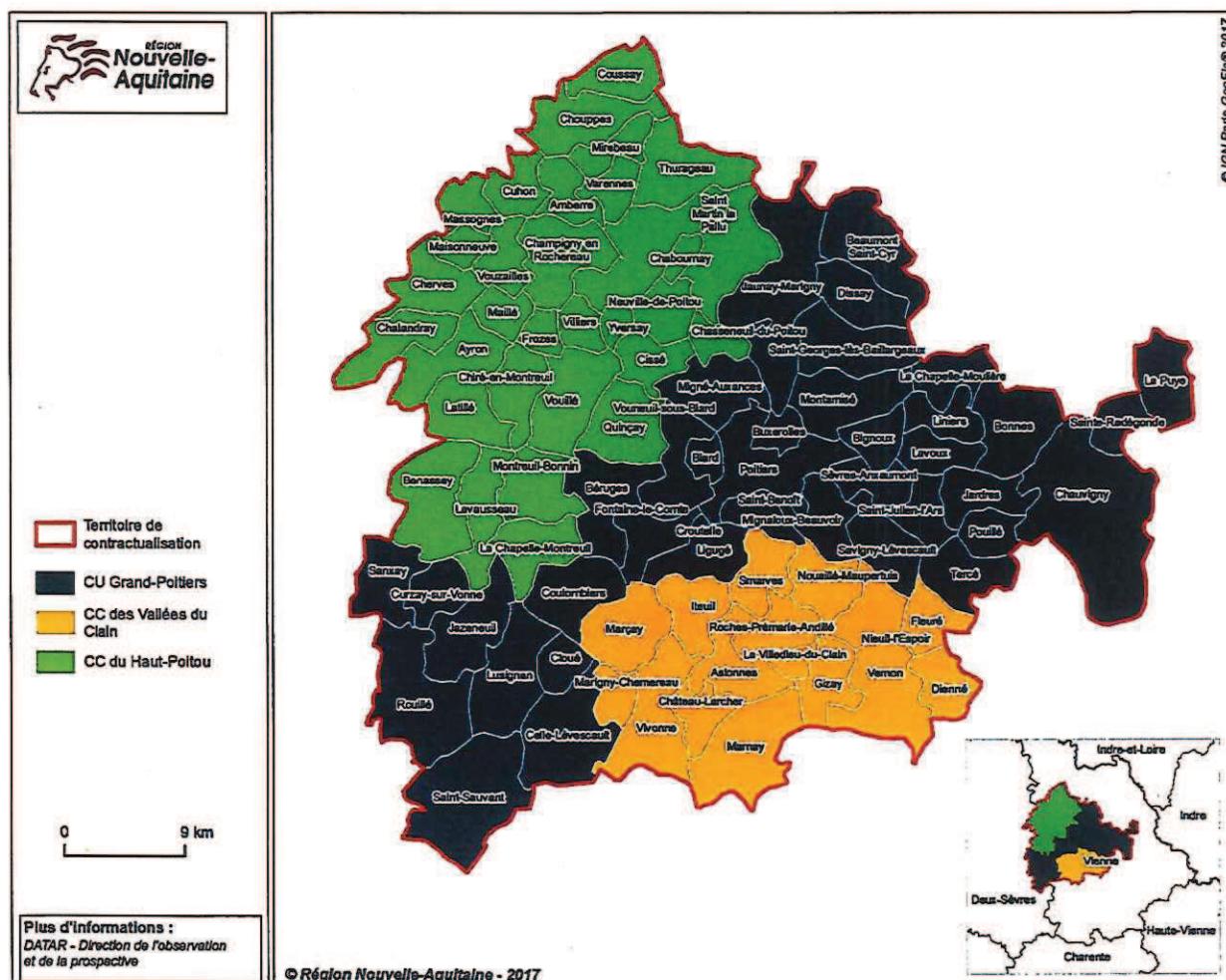
GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Synthèse du diagnostic du territoire de contractualisation

24 janvier 2018

Présentation du Territoire du contractualisation



Le territoire est composé de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, Communauté de Communes du Haut Poitou et Communauté de communes des Vallées du Clain rassemblant 261 919 habitants, 87 communes, 118 298 ménages, 15 907 établissements et 92 183 emplois.

Le territoire est organisé autour de 6 bassins de vie (Neuville-de-Poitou, Mirebeau, Vouillé, Lusignan, Vivonne et Chavigny) et deux pôles d'emploi (Poitiers et le Futuroscope).

Le territoire s'articule autour du centre urbain Poitiers-Futuroscope qui centralise l'emploi et les migrations domiciles travail et une seconde couronne rurale organisée en bassins de vie identifié avec leur fonctionnement propre : Chavigny, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Vouillé, Lusignan, Vivonne.

Ce territoire bénéficie de nombreuses infrastructures structurantes : A10, RN147, RN 149, LGV Paris-Bordeaux, TGV Paris-Poitiers, l'aéroport Poitiers-Biard.

➤ Les points forts de ce territoire

Les dynamiques économiques et d'emploi :

Un territoire qui réunit un grand nombre des acteurs de l'innovation (la Technopole, l'université, les laboratoires du CHU, les écoles d'enseignement supérieur, la French Tech, Edutainement, l'INRA).

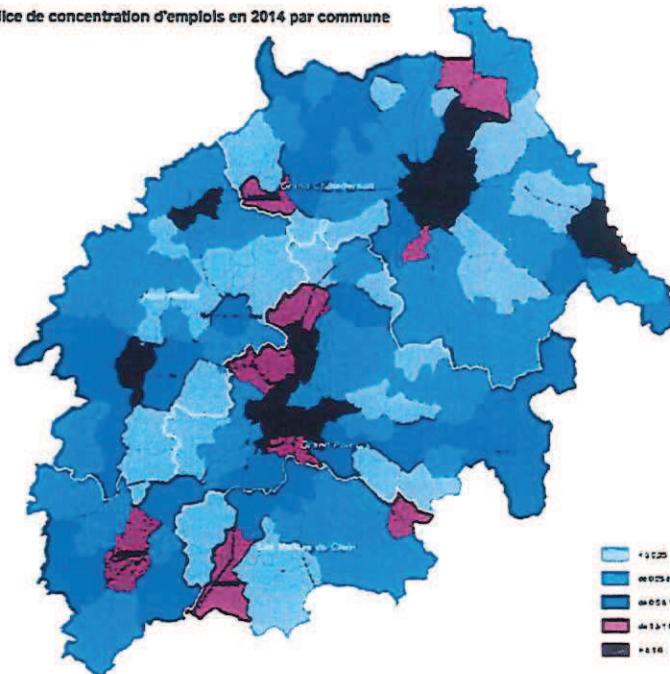
La présence du parc d'attraction du Futuroscope qui attire plus de 2 millions de visiteurs et le parc hôtelier attenant qui propose une offre de nuit en hôtel très conséquente.

Des filières économique structurées autour d'écosystèmes présents : les Ed TECH, l'aéronautique, l'agriculture

Un poids de la zone d'emploi déterminant dans le Département de la Vienne (concentration de 68% des emplois du Département dans la zone d'emploi) La plupart des entreprises du territoire ont plus de 10 ans (35%) ce qui se situe dans la même moyenne que la Région. Les établissements sont bien ancrés localement. Le nombre de très jeunes entreprises est également important (11%) et similaire au taux de la Nouvelle Aquitaine.

Le taux de chômage (11,8% en 2013) est plus faible que celui de la région ou même des territoires pouvant être comparé à celui-ci (12,5%).

Indice de concentration d'emplois en 2014 par commune



Source : INSEE 2014, réalisation sce

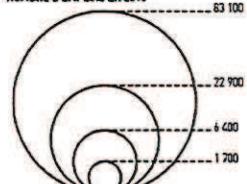
Un patrimoine très important et des espaces naturels à valoriser par l'économie du tourisme (voies classées, grandes abbayes, classement UNESCO d'édifices)

Un territoire organisé autour des deux pôles d'emplois générateurs de dynamiques spatiales : Poitiers et Chasseneuil-Futuroscope

Modes de développement et attractivité territoriale du Seuil du Poitou (Pérpective 2016 + Les Portes du Poitou)

MODES DE DÉVELOPPEMENT :
évolution des emplois (E) et des actifs (A) de 1999 à 2010
 ■ Croissance autonome (E > A+) : augmentation
 ■ Croissance résidentielle (A+ > E-) : diminution
 ■ Evolution résidentielle défensive (E- / A-)
 ■ Dilemme (E-/A-)
 ■ Déclin (E-/A-) (seul territoire concerné)
 ■ Flux résidentiels

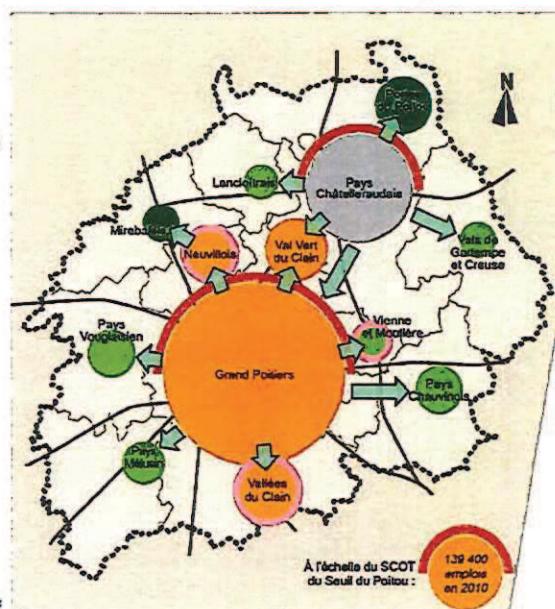
NOMBRE D'EMPLOIS EN 2010



INDICE D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) PAR EPCI HISTORIQUE

○ Caractère résidentiel (IAE < 0,50)
 ■ Caractère de pôle d'emploi (IAE > 1)

Source : INSEE ; Résultat : Futuroscope 2014



Le poids du secteur public est déterminant dans l'emploi (30,9% des actifs contre 19% pour la moyenne des territoires de contractualisation de la Région) qui explique la présence un peu plus important d'établissement de grande taille.

La spécialisation du tissu productif dans le secteur de la fabrication d'équipement électriques, dans l'édition, audiovisuel et diffusion et dans les arts, spectacles et activités récréatives et les télécommunications est très présent également, entraîné par le Futuroscope.

Les dynamiques démographiques

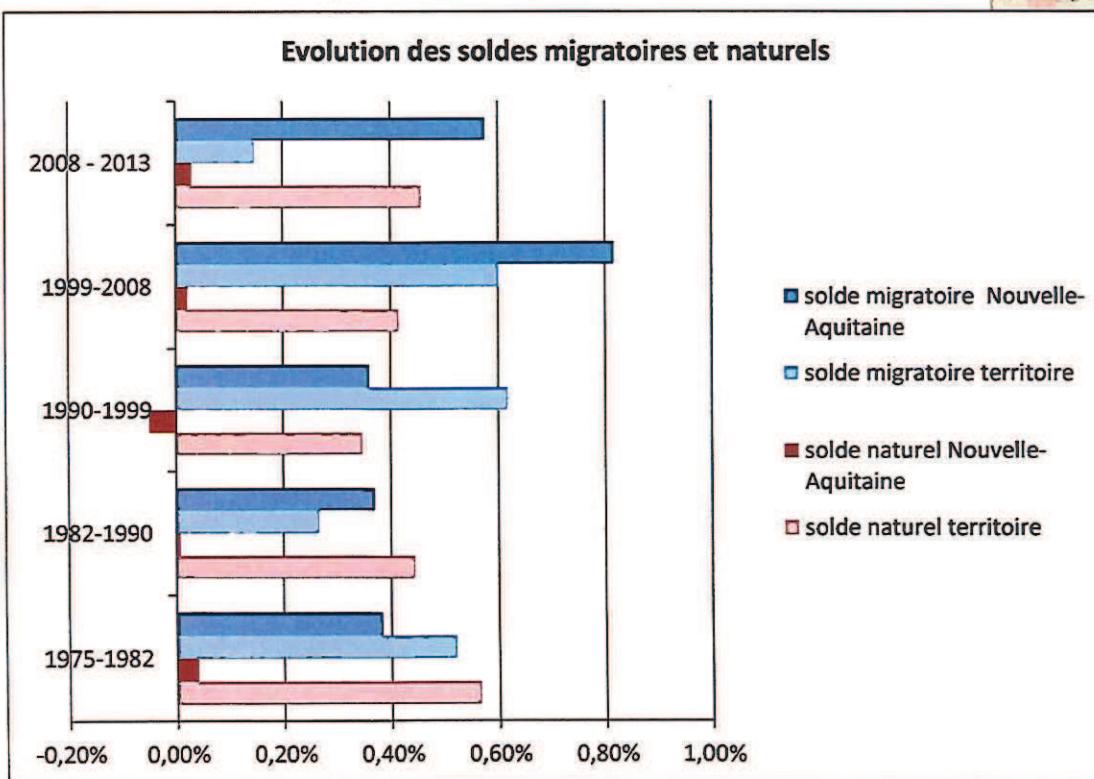
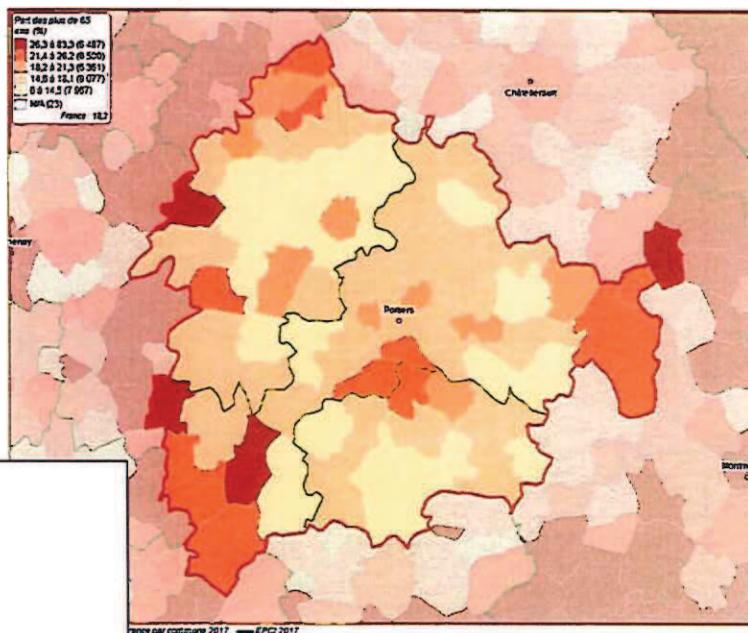
Une croissance démographique régulière, inégalement répartie sur le territoire

Le solde naturel du territoire est de 0,46% entre 2008 et 2013 et de 0,15% pour le solde migratoire. Cette dynamique démographique est à l'inverse de la Région qui augmente de population grâce à son solde migratoire.

Le territoire présente une population jeune assez importante avec près de 40% de moins de 30 ans (37% dans la Vienne, 34% dans les Deux Sèvres, 32% en Charente).

Le nombre des étudiants (27 000.) est important.

Carte de la répartition des plus de 65 ans



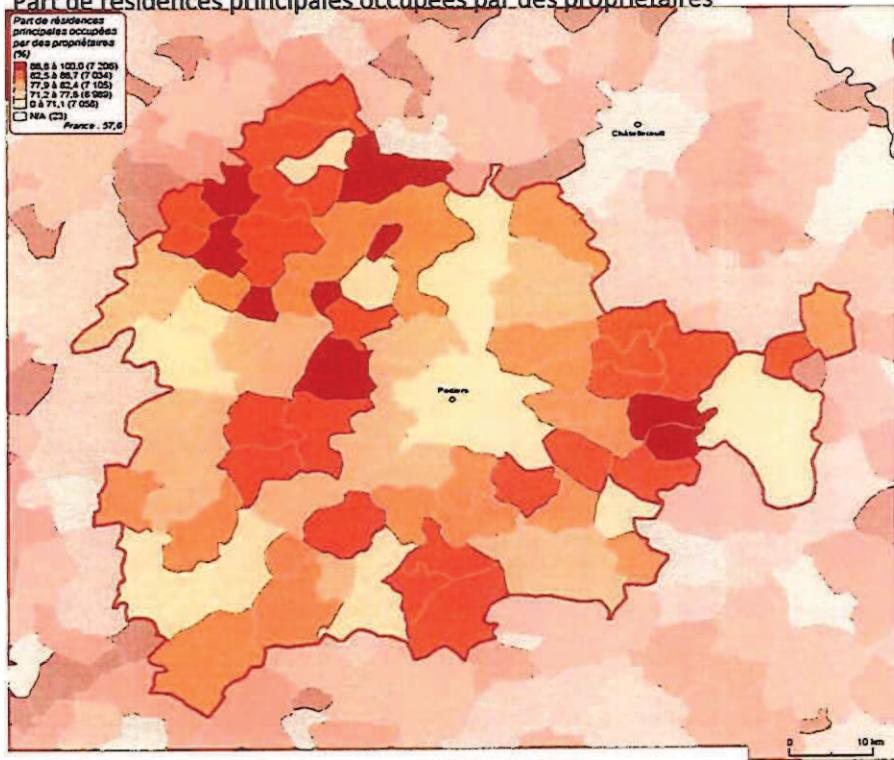
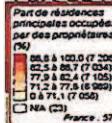
Les dynamiques de logement

Un marché du logement accessible et détendu avec une prédominance de propriétaires.

Une offre foncière disponible et accessible à l'inverse d'une offre locative limitée en dehors de pôles de bassin de vie

Le taux de vacance d'environ 7%, est relativement stable depuis 1968 et un peu plus faible que la moyenne régionale.

Part de résidences principales occupées par des propriétaires (%)



CGET 2017 – IGN Géo Fla – source INSEE, RP 2014

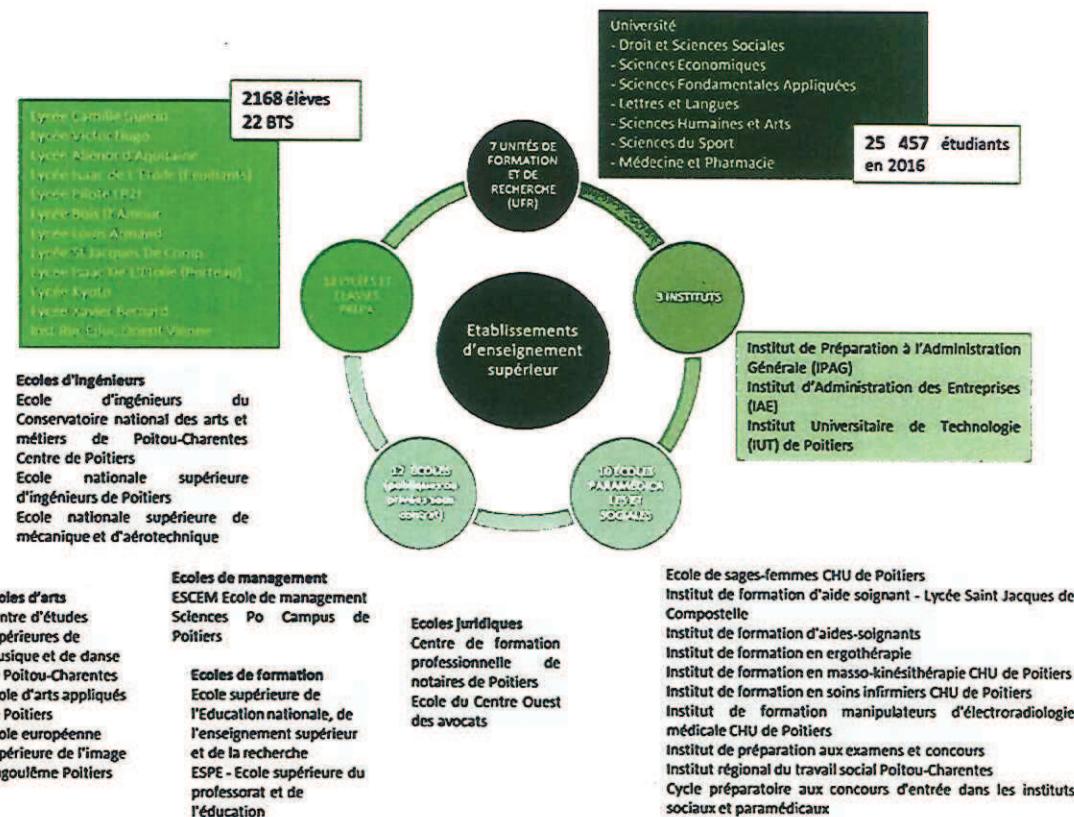
Le niveau d'équipement

Globalement, le territoire offre des conditions de vie plutôt favorables. Cependant, les zones rurales se caractérisent par des habitants plus éloignés des lieux de travail et où l'accès à certains services, comme les équipements culturels, est plus difficile

La formation et l'enseignement

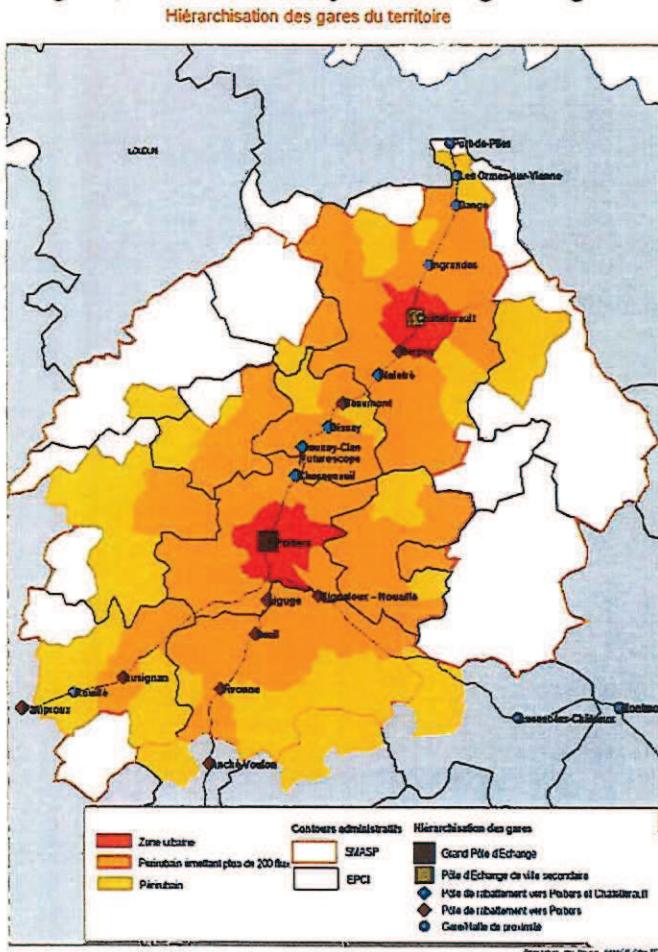
Très forte offre de formation et d'enseignement supérieur sur le territoire (2^{ème} pôle universitaire et d'enseignement supérieur de la région)

Le niveau de formation est élevée (30% de la population a un bac +2) au regard des territoires comparables et de la moyenne régionale. L'évolution du niveau de formation du territoire a suivi la même hausse qu'en France vers une plus grande qualification des personnes entre 1999 et 2013



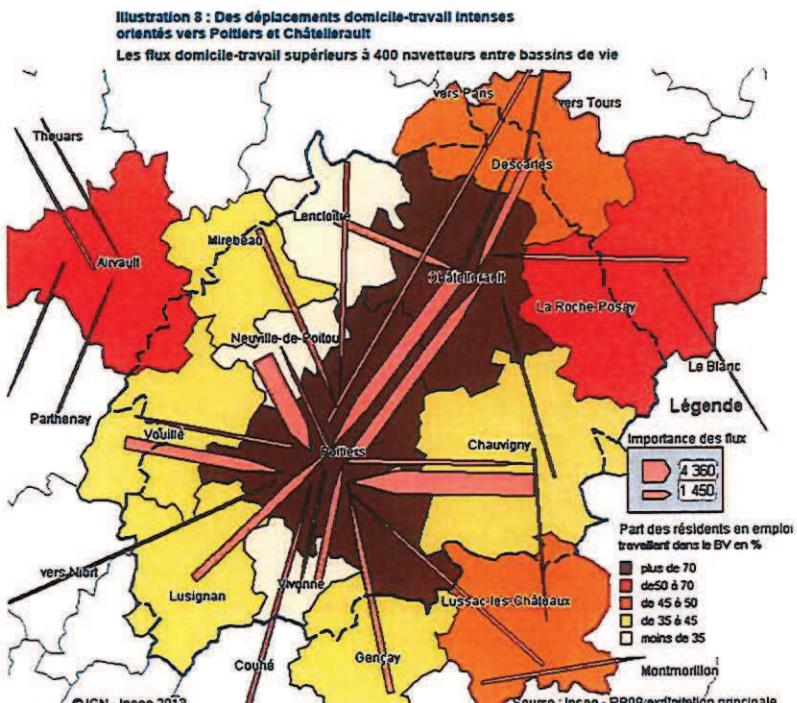
La mobilité

La fréquentation de la gare de Poitiers s'élèvent à 3 800 voyageurs / jour. S'ajoutent quelques haltes SNCF à plus de 50 voyageurs / jour : Lusignan, Vivonne. L'analyse de l'usage des gares du périmètre met en évidence trois éléments :



- Les gares les plus utilisées se situent au sud de Poitiers. Lusignan et Vivonne, situées dans l'environnement périurbain de Poitiers, enregistrent des niveaux d'usage proches des 40 000 voyageurs en flux annuels,

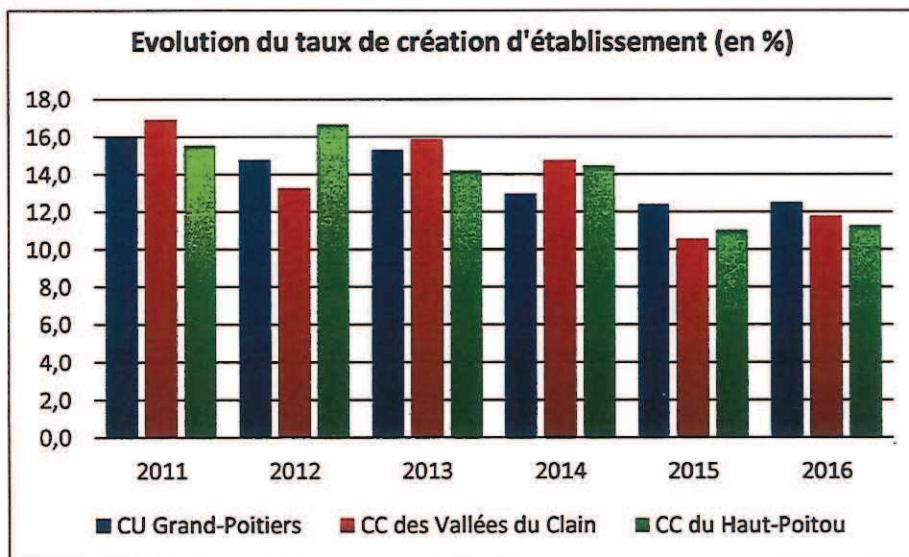
- L'axe Poitiers-Châtellerault est fortement fréquenté si l'on cumule les flux annuels des trois principales gares de l'axe. Naintré, Jaunay-Marigny et Dissay enregistrent plus de 70 000 voyageurs soit 35% des flux observés dans l'ensemble des gares du SMASP.



► Les difficultés de ce territoire

Les dynamiques économiques et d'emploi :

La dynamique liée au commerce, transport, restauration et hébergements est plus faible que le taux de création en région.



La création d'établissements est en baisse constante depuis 2011 tant à l'échelle nationale, régionale ou locale.

Les activités présentielles regroupent les plus grands emplois sur le territoire : Grand Poitiers est davantage caractérisé par les activités tertiaires : administration publique, santé, éducation, activités financières et immobilières qui sont très fortement présents dans le centre de l'agglomération et la technopole du Futuroscope. Les Vallées du Clain disposent également d'une forte concentration d'emplois tertiaires, plutôt orientés vers les services aux entreprises, logistique-entreposage et arts-spectacles-activités récréatives pour les communes les plus proches de l'agglomération poitevine. Le reste du territoire présente une forte occupation agricole qui génère de l'emploi. Le Haut-Poitou est moins marqué par une orientation économique particulière, même si les emplois agricoles y sont plus représentés qu'ailleurs.

Des migrations résidentielles à l'intérieur du territoire importantes qui indiquent un phénomène de périurbanisation fort et des enjeux d'artificialisation des sols, de déplacement et d'émission de GES et de précarité énergétique liées aux déplacements.

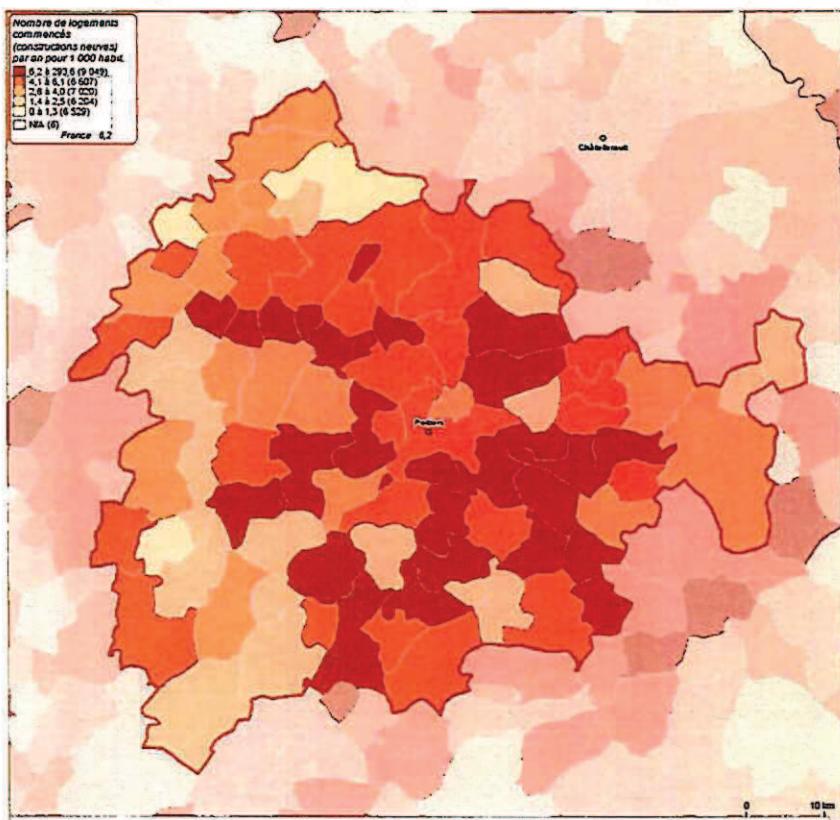
L'évolution du taux de chômage entre 2008 et 2013 a été plus importante sur le territoire de contractualisation que la moyenne régionale (+26% contre +24%).

En dehors du parc du Futuroscope, l'économie du tourisme peut s'appuyer sur des sites (Dienné, Chauvigny...) et bénéficier de la renommée de Saint Savin sur Gartempe mais la structuration de l'accueil et de l'offre est faible.

Le poids très important du secteur public et cette forte concentration sur le pôle urbain de Poitiers entraîne dépendance forte du territoire aux services administratifs eux-mêmes exposés aux réformes territoriales. L'enjeu de diversification est donc important.

Les dynamiques de logement

Nombre de logements commencés (constructions neuves) par an pour 1000 habitants, 2011-2015



Le niveau d'équipement

L'offre de équipements dits de proximité selon l'INSEE (27 équipements) est cependant plus faible en nombre que les autres territoires comparables, notamment pour les équipements de santé (33 contre 46) et les services aux particuliers (121 contre 160). En revanche le niveau de commerce, d'enseignement, de sport, loisirs, culture et transports sont similaires.

Le vieillissement des médecins libéraux est une problématique générale à l'échelle du département.

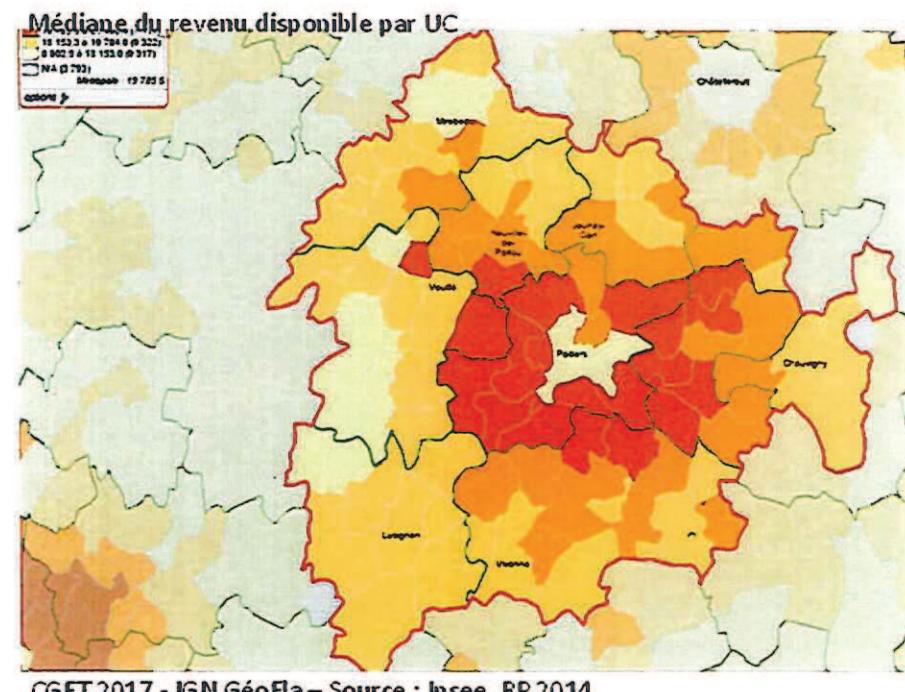
L'offre d'équipement de santé sur le territoire est relativement bonne mais l'âge avancé des généralistes fait peser un enjeu fort sur l'accès aux soins et de même que la présence très faible de certains spécialistes.

Les revenus du territoire

Près de 44% des foyers fiscaux du territoire ne sont pas imposables (proche de la moyenne régionale établie à 45%).

Ce taux est de 49% à Poitiers, et dépasse les 50% dans de nombreuses communes rurales sur les franges du territoire, caractérisées par la présence de ménages fragiles, et rassemblant des populations plus âgées et moins qualifiées.

Le revenu médian par ménage de 19 475€/an pour la communauté urbaine de Grand Poitiers bien en deçà des agglomérations de Bordeaux, La Rochelle, Pau, Pays Basque, Niort. La moyenne globale du territoire de contractualisation se situe à un revenu médian disponible par UC en 2014 de 18 023 euros.



La qualité environnementale du territoire

La ressource en eau est vulnérable sur le territoire, notamment en période d'étiage. On relève une problématique d'alimentation en eau potable du fait de la présence de nitrate et pesticides sur le sud du territoire

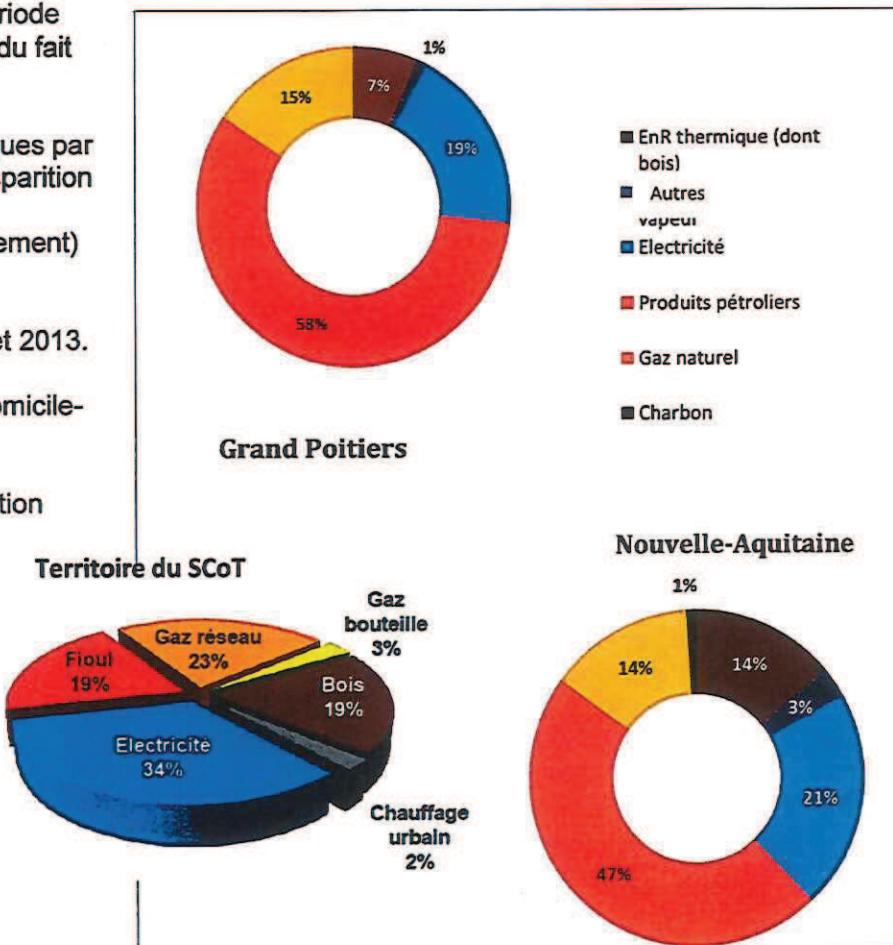
On constate un morcellement des paysages et des corridors écologiques par les grandes infrastructures et l'étalement des zones urbaines, une disparition progressive des mares et des points d'eau (site de reproduction des amphibiens et libellules...), une fermeture des milieux ouvert (enrichissement) et une disparition des haies, bosquets et arbres isolés.

Un doublement des surfaces urbanisées bâties a eu lieu entre 1968 et 2013.

Une mobilité nourrie principalement par les migrations pendulaires domicile-travail avec une prédominance forte de la voiture individuelle

Les déplacements représentent une part importante de la consommation énergétique (43%) dont 11% pour les déplacements domicile-travail.

4,7% des ménages cumulent à la fois une vulnérabilité liée à leur déplacement et à leur logement. Ils sont 4% dans l'ancien Poitou-Charentes, 2,7% en France Métropolitaine



**Contrat de solidarité et d'attractivité
avec le territoire de contractualisation
de l'ex chef-lieu de région de Poitou-Charentes
Grand Poitiers - Vallées du Clain - Haut-Poitou**

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 : Créer des activités génératrice d'emploi : accueil des entreprises, accompagnement à la création ou à la reprise de TPE/PME, soutien à l'innovation						
Renforcer le potentiel d'innovation et de création à échelle du territoire de projet et attirer de nouveaux talents afin d'assurer un développement local dynamique et attractif						
Projets structurants						
1	<u>Programme d'actions de la technopole</u>	Technopôle Grand Poitiers	1 400 000 €	Subvention Région 2018 à la technopole de Grand-Poitiers = 280 K€ + instruction Feder en cours pour une demande de 100 K€	Sur l'Axe 2 "Conception et vie de la plate-forme numérique locale" Soutien Région - Maxi : 30%	ECONOMIE
2	<u>Devenir le Territoire incontournable des EdTech (éducation du futur)</u>	Communauté Urbaine Grand Poitiers	4 385 000 €		Conventionnement <i>ad hoc</i>	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
3	Implanter un écosystème vertueux autour du recyclage du matériel technique	LE-CENTRE	51 000 €	Taux maxi : 55%		ENVIRONNEMENT
4	Développement économique de l'association	Association l'Eveil	82 200 €	Maxi : 30 000 €	Taux d'intervention 10 %	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
5	Gestion Prévisionnelle territoriale des Emplois et des Compétences (GPECT)	Communauté Urbaine Grand Poitiers	110 000 €		Projet à étudier dans le cadre de l'AAP GPECT	FORMATION PROFESSIONNELLE
Projets en amorçage						
>Le numérique fait son entrée dans le secteur des vacances adaptées (Association Roulettes et Nature) >Développer les espaces d'accueil : Tiers lieux, coworking, Fablab... >Création d'une légumerie à Neuville de Poitou						TOURISME INNOVANT / TIERS LIEUX / CIRCUITS COURTS
Axe 2 : Maintenir les équilibres des territoires par l'offre de services de proximité						
Consolider le maillage en offre de services, en offre commerciale, en renforçant les centralités économiques y compris dans les polarités intermédiaires. Les problématiques de mixité sociale sont également à prendre en compte y compris en zones rurales. Le territoire souhaite agir sur cette dimension en utilisant le levier de l'habitat, de la lutte contre la vacance et la revitalisation de centres-bourgs.						
Projets structurants						
6	Création et extension de maisons de santé sur le territoire	communes et EPCI		Maxi : 200 000 € par projet		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE
Projets en amorçage						
> Réhabilitation /transformation du complexe aquatique de la Ganterie à Poitiers, > Développement de maisons de services au public (MSAP) (Lusignan...)						SPORT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Axe 3 : Maintenir l'accompagnement vers la transition énergétique et la sauvegarde de la biodiversité						
La transition énergétique occupe une place centrale dans le développement du territoire ainsi que la préservation de la biodiversité et la valorisation des espaces naturels						
Projets structurants						
7	Mon village espace de biodiversité	Communauté Urbaine Grand Poitiers	114 999 €	Taux maxi : 60%		ENVIRONNEMENT
8	Création d'une chaufferie bois communale	Commune de St-Martin-la-Pallu	90 000 €		Montant à déterminer dans le cadre du FEDER ou AAP chaleur renouvelable	ENVIRONNEMENT / FEDER
9	Programme de plantations et d'installation de nichoirs et hôtels à insectes	Commune de Neuville-de-Poitou	37 200 €	Taux maxi : 60 %	AAP trame verte et bleue	ENVIRONNEMENT

Projets en amorçage											
	> Préservation du plan d'eau de Fleix à Ayron (Communauté de communes du Haut-Poitou) : Programme d'aménagement d'ouvrages destinés à rétablir la continuité écologique et assurer la préservation de l'environnement et des espèces					ENVIRONNEMENT					
Axe 4 : Favoriser le développement culturel, la création, la mise en valeur du patrimoine et l'économie du tourisme											
La culture et le patrimoine sont des éléments d'attractivité qui permettent la création de lien social et favorisent l'appropriation du territoire par ses habitants.											
Projets structurants											
10	Palais des ducs d'Aquitaine - Etude	Commune de Poitiers	2 200 000 €	maxi : 150000	En investissement	PATRIMOINE					
11	Traversées-Événement artistique et culturel du Quartier du Palais	Commune de Poitiers	1 550 000 €		Montant à déterminer dans le cadre du nouveau règlement d'intervention	CULTURE					
12	Création d'un centre d'interprétation du camp d'internement de Rouillé (étude)	Communauté Urbaine Grand Poitiers	27 500 €	Maxi : 20%		PATRIMOINE					
13	Rénovation de l'église abbatiale de St-Jean-de-Montierneuf	Commune de Poitiers	1 747 500 €	Taux maxi : 20 %		PATRIMOINE					
14	Réhabilitation du site historique des clarisses pour l'aménager en lieu multiple et créatif	Commune de Mirebeau	1 508 000 €		Avis réservé à l'instruction (FEDER) ou AAP chaleur renouvelable	PATRIMOINE / FEDER					
15	Restauration du beffroi de l'église de St-Saturnin	Commune de Choupes	24 483 €	Taux maxi : 20 %		PATRIMOINE					
16	Mise en valeur touristique des tours Mirandes	Communauté de communes du Haut-Poitou	294 750 €	Taux maxi. 20 %	Plafond de dépenses éligibles : 500 000 €	TOURISME					
17	Étude de positionnement de l'auberge de jeunesse pour sa réhabilitation	Communauté Urbaine Grand Poitiers	35 000 €	Maxi : 17 500 €	étude de faisabilité ou diagnostic de rentabilité éligible	TOURISME					
Projets en amorçage											
	> Accompagner les nouveaux talents, soutien aux programmes de diffusion culturelle majeurs (Compagnies, saisons, festivals...), > Structuration de l'offre de randonnées cyclables en liaison avec l'Euro Vélo 3 > Accueil d'une résidence d'artistes au sein la Villa Bloch					CULTURE / TOURISME					
LEADER											
	LEADER - contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER					